

Deuxième commission d'étude Droit civil et procédure civile Questionnaire 2022 65e Réunion annuelle de l'UIM – Tel Aviv (Israël)

LES PROCÈS VIRTUELS CIVILS

La Deuxième commission d'étude se concentrera sur comment les pays ont utilisé les procès virtuels avant, pendant et après la pandémie.

Nous avons limité le questionnaire à six questions et nous nous attendons à recevoir des réponses courtes et concises. Les questions sont les suivantes :

1. Est-ce que votre système de justice offrait des procès ou audiences virtuels, complètement ou partiellement, avant la pandémie ? Si oui, décrivez ce qui était offert et combien de fois cette offre avait été exercée ?

Non, avant la pandémie aucun procès ou audience virtuelle n'a été tenue ni totalement ni partiellement.

2. Est-ce que votre système de justice a offert des procès ou audiences civils virtuels pendant la pandémie ? Si oui, y a-t-il eu un changement quant à la nature, la manière, et le moment où cela a été offert ? De plus, dans quelles circonstances cela a-t-il été offert Est-ce des règles de pratiques ont été publiées à ce sujet, et combien de fois cette offre avait été exercée?

Oui, pendant la pandémie plusieurs procès ont été tenus dans les différents tribunaux du royaume. Mais ces audiences sont purement pénales, et ne concernent que les procès pénaux portant sur des détenus, et non sur les inculpés poursuivis en état de liberté.

Or, aucun procès civil, administratif, commercial ou familial en mode virtuel n'a été offert aux justiciables.

Le procès pénal virtuel était offert exceptionnellement, pour les détenus qui acceptent de comparaître en mode virtuel à partir de l'institution pénitentiaire. Mais leurs avocats présentaient leurs plaidoiries devant le juge pénal en personne sans aucune dérogation dans ce cas. Ceci dit, si le détenu refuse la tenue de l'audience à distance, le juge pénal faisait appel au détenu pour la tenue d'un procès normal sans prévoir de dérogations spéciales dans ce sens.

3. Si les procès et audiences ont été offerts virtuellement est-ce qu'il y a eu des améliorations technologiques ? Comment les documents et pièces à conviction ont-ils été gérés?

Les améliorations technologiques constatées sont la tenue d'une audience filmée et enregistrée en temps réel, avec la possibilité d'être transmise à l'autorité compétente de contrôle judiciaire.

4. Quelles sont les perspectives à ce sujet ? Quelles sont les problèmes et ou les avantages qui ont émergé de la tenue des procès virtuels?

Les seuls problèmes liés à cette expérience portent sur l'adaptation et l'adaptabilité de tous les intervenants au système judiciaire y compris ; juges, avocats et auxiliaires de la justice à ce nouveau mode de procès, surtout s'ils sont novices au monde technologique.

Sinon, le procès virtuel présente plus d'avantages que d'inconvénients, étant donné que les nouvelles technologies facilitent la vie en général et l'accès à la justice en particulier. En effet, les justiciables qui habitent dans les régions les plus reculées, grâce à internet, peuvent déposer des plaintes via une plate-forme dédiée à ce sujet, ou encore les avocats sans se déplacer aux tribunaux peuvent déposer leurs requêtes via internet....

Cette nouvelle façon d'introduire une action en justice virtuellement, peut bien permettre à continuer et tenir tout le procès non seulement pénal mais aussi civil et commercial.... Le tout dans le monde virtuel sans se déplacer mais par un simple clic.

5. Y a-t-il de la recherche qui se fait dans votre région pour répondre aux préoccupations soulevées par les procès virtuels?

Non, aucune recherche officielle n'a été lancée dans ce sujet.

6. Comment les justiciables sans accès aux technologies (Internet par exemple) ont-ils pu avoir accès à la justice et en particulier, les procès virtuels pendant la pandémie?

Les personnes qui n'avaient pas accès à internet ou encore par ignorance de manipulation des outils technologiques pouvaient avoir recours à la justice par la voie traditionnelle sans être obligées de se plier à cette dérogation d'ordre exceptionnelle.